



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

calcul

Question écrite n° 85917

## Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur une disparité de traitement entre les salariés et les retraités s'agissant des déductions fiscales des complémentaires santé. Un salarié peut déduire de son revenu imposable les cotisations salariales de prévoyance et de frais de santé, dans la limite d'un plafond annuel, ce qui n'est pas le cas des retraités alors que leur pouvoir d'achat diminue considérablement. Aussi, il lui demande si des dispositions fiscales peuvent être prises afin d'obtenir une égalité de traitement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85917

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5725

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)